

**COMMUNIQUE N°.....019./C/CDZG/2024 PORTANT ADDITIF/RECTIFICATIF**

du Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N° 002 /AONR/C-Dzeng/CIPM/2024 DU 24/04/2024 pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Dzeng (tranche ferme : Diagnostic Territorial) et du Dossier d'Appel D'offre N°003 /AONO/C-Dzeng/CIPM/2023 DU 05/02/2024 pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte à l'école publique de Nkolmbembe dans la Commune de Dzeng Département du Nyong et So'o, Région du Centre

(En Procédure d'Urgence)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG COMMUNIQUE:

Conformément aux dispositions de l'Article 10 du Dossier d'Appel d'Offres : Modification du Dossier d'Appel d'Offres qui stipule :

10.1 Le Maître d'Ouvrage peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des Offres et pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un soumissionnaire, modifier le Dossier d'Appel d'Offres en publiant un additif.

10.2 Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du Dossier d'Appel d'Offres conformément à l'Article 8.1 du RGAO et doit être communiqué par écrit ou signifié à tous les soumissionnaires qui ont acheté le Dossier d'Appel d'Offres. Ces derniers accuseront réception de chacun des additifs au Maître d'ouvrage par écrit.

10.3 Afin de donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de leurs offres, le Maître d'Ouvrage pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres, conformément aux dispositions de l'Article 22 du RGAO.

Dans ce cadre ,est porté comme additif/rectificatif :

POUR LES APPELS D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° DAO	AU LIEU DE :	LIRE PLUTÔT :
Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N° 002 /AONR/C-Dzeng/CIPM/2024 DU 24/04/2024 pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Dzeng (tranche ferme : Diagnostic Territorial)	<p>8. Remise des offres</p> <p>Chaque offre, sous peine de rejet, sera rédigée en français ou en anglais, et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat du Maire de la Commune de DZENG, au plus tard le 28/05/2024 à 12 heures, précises.</p> <p>11. Ouverture des offres</p> <p>Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit : L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 28/05/2024 à 13 heures précises dans la salle des actes de la Commune de Dzeng.</p>	<p>8. Remise des offres</p> <p>Chaque offre, sous peine de rejet, sera rédigée en français ou en anglais, et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, et devra parvenir sous plis fermés, au secrétariat du Maire de la Commune de DZENG, au plus tard le 07/06/2024 à 12 heures, précises.</p> <p>11. Ouverture des offres</p> <p>Elle se fera en deux temps ainsi qu'il suit : L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le 07/06/2024 à 13 heures précises dans la salle des actes de la Commune de Dzeng.</p>
PIÈCE N°3 REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRE (RPAO)		

	<p>Remise des offres Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises au plus tard aux adresses, dates et heures suivantes : Secrétariat du Maire de la Commune de Dzeng à la Recette Municipale à Dzeng sise B.P. 25 Dzeng Tel. : 694 618 775, au plus tard le 25/05/2024 à 12 heures, heure locale.</p>	<p>Remise des offres Le Dossier Administratif et les propositions techniques et financières doivent être soumises à la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant sise à la salle des actes de l'hôtel de ville de Dzeng, le 07/06/2024 à 13 heures, heure locale.</p>
	<p>Ouverture des offres L'ouverture des offres se fera en deux temps. Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant à la salle des actes de l'hôtel de ville au plus tard le 28/05/2024 à 13 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>	<p>Ouverture des offres L'ouverture des offres se fera en deux temps. Les dossiers administratifs et les propositions techniques seront ouverts par la Commission Interne de Passation des Marchés, siégeant sise à la salle de conférence de l'hôtel de ville de Dzeng, le 07/06/2024 à 13 heures, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
	<p>10. Signature du marché 10.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés et le cas échéant, à la Commission Spécialisée de Contrôle des Marchés compétente pour adoption.</p>	Sans objet
	<p>8. Publication des résultats d'attribution et recours 8.1. L'autorité contractante communique à tout soumissionnaire ou administration concernée, sur requête à lui adressée dans un délai maximal de cinq (5) jours après la publication des résultats d'attribution, le rapport de l'observateur indépendant ainsi que le procès-verbal de la séance d'attribution du marché y relatif auquel est annexé le rapport d'analyse des offres. 8.2. L'autorité contractante est tenue de communiquer les motifs de rejet des offres des soumissionnaires concernés qui en font la demande. 8.3. Après la publication du résultat de l'attribution, les offres non retirées dans un délai maximal de quinze (15) jours seront détruites, sans qu'il y ait lieu à réclamation, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics. 8.4. En cas de recours tel que prévu par le Code des marchés publics, il doit être adressé à l'autorité chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme chargé de la régulation des Marchés Publics et au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'ouvrage Délégué et au</p>	<p>8. Publication des résultats d'attribution et recours 8.1. Le recours doit être adressé au Comité de l'Examen de Recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics. 8.2. Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis. Ce recours n'est pas suspensif. 8.3. A l'issue de la phase d'analyse des offres techniques lorsque l'ouverture des offres se fait en deux (02) temps, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué est tenu d'informer les soumissionnaires des résultats de l'analyse des offres techniques avant l'ouverture des offres financières. 8.4. Les soumissionnaires non qualifiés à l'issue de l'analyse des offres techniques peuvent introduire un recours auprès du Comité chargé de l'examen des recours, avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président</p>

	<p>Président de la Commission.</p> <p>Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.</p>	<p>de la Commission de Passation des Marchés concernée et à l'Autorité chargée des marchés publics.</p> <p>8.5. Le recours doit intervenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après la séance d'ouverture des offres financières.</p> <p>Entre la publication des résultats et la notification de l'attribution, les recours ne peuvent porter que sur l'attribution.</p> <p>8.6. Le recours doit être adressé au Comité chargé de l'examen des recours avec copie au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au President de la Commission de Passation des Marchés concernée, à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics et à l'Autorité chargée des marchés publics.</p> <p>Il doit intervenir dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrables après la publication des résultats.</p>
	<p>7. Présentation des offres</p> <p>Les documents constituant l'Offre seront répartis en quatre volumes ci-après, placés chacun sous simple enveloppe dont :</p> <p>Volume 1 : Pièces administratives ; Volume 2 : Offre Technique ; Volume 3 : Offre Financière ; Volume 4 : offre financière témoin .</p>	<p>7. Présentation des offres</p> <p>Les documents constituant l'Offre seront répartis en quatre volumes ci-après, placés chacun sous simple enveloppe dont :</p> <p>Volume 1 : Pièces administratives ; Volume 2 : Offre Technique ; Volume 3 : Offre Financière ;</p>
<p>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°003 /AONO/C-DZENG/CIPM/2023 du 05/02/2024 Pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte a l'école publique de Nkolmbembe dans la Commune de Dzeng Département du Nyong et So'o, Région du Centre</p>	<p>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°003 /AONO/C-DZENG/CIPM/2023 du 05/02/2024 Pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte a l'école publique de Nkolmbembe dans la Commune de Dzeng Département du Nyong et So'o, Région du Centre</p>	<p>Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N°006/BIS /AONO/C-DZENG/CIPM/2024 du 05/02/2024 Pour les travaux de construction d'un logement d'astreinte a l'école publique de Nkolmbembe dans la Commune de Dzeng Département du Nyong et So'o, Région du Centre</p>

➤ Dossier d'Appel d'Offres National Restreint N° 002 /AONR/C-Dzeng/CIPM/2024 DU 24/04/2024 pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Dzeng (tranche ferme : Diagnostic Territorial)

AU LIEU DE :

Les établissements habilités à produire des garanties et cautions dans le cadre des marchés publics s'établit comme suit :

- **BANQUES:**

- 1) AFRILAND FIRST BANK (FIRST BANK)
- 2) BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUN (BACM)
- 3) BANQUE GABONAISE POUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL (BGFIBANK)
- 4) BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
- 5) CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)
- 6) COMMERCIAL BANK – CAMEROUN (CBC)
- 7) ECOBANK CAMEROON (EBC)
- 8) NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NFC-BANK)
- 9) SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES – CAMEROUN (CA SCB)
- 10) SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
- 11) STANDARD CHARTERED BANK CAMEROUN (SCBC)
- 12) UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
- 13) UNION BANK FOR AFRIKA (UBA)
- 14) BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
- 15) BANK OF AFRIKA CAMEROUN (BOA)

COMPAGNIES D'ASSURANCES:

- 16) CHANAS ASSURANCES SA
- 17) ACTIVA ASSURANCES SA
- 18) ZENITHE ASSURANCES SA
- 19) SAHAM ASSURANCE SA
- 20) PROASSUR SA
- 21) AREA ASSURANCES SA
- 22) ATLANTIQUE ASSURANCES SA
- 23) BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA
- 24) CPA SA
- 25) NSIA ASSURANCES SA
- 26) SAAR SA

LIRE PLUTÔT

(Voir annexe liste en annexe 1)

Fait à Dzeng le 24 MAI 2024

LE MAITRE D'OUVRAGE

Maire de la Commune de Dzeng)

Ampliations :

- ✓ ARMP ; Publication
- ✓ SOUMISSIONNAIRES
- ✓ AFFICHAGE



**LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS DE
PREMIER RANG AGREES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES
AUTORISES A EMETTRE LES CAUTIONS**

I. BANQUES

1. ACCES BANK CAMEROON (ABC)
2. AIR FRANCE FIRST BANK (AFB)
3. BANQUE CAMEROUN (BANGE-CMR)
4. BANQUE ATLANTIQUE DU CAMEROUN (BACM)
5. BANQUE GABONNAISE POUR LE FINANCIEMENT INTERNATIONAL (BGFI BANK)
6. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)
7. CREDIT COMMUNAUTEAIRE D'AfRIQUE (CCA BANK)
8. CITIBANK CAMEROUN (CITIGROUP)
9. COMMERCIAL BANK-CAMEROON (CBC)
10. ECOBANK CAMEROUN (ECOBANK)
11. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (NEC-BANK)
12. SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUES-CAMEROUN (SCB-CAMEROUN)
13. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (SGC)
14. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (SCBC)
15. UNION BANK OF CAMEROON PLC (UBC)
16. UNITED BANK FOR AFRICA PLC (UBA)
17. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BC-PME)
18. LA REGIONALE BANK

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES:

19. ACTIVA ASSURANCES
20. AREA ASSURANCES
21. ATLANTIQUE ASSURANCE SA
22. PRUDENTIAL BENEFICIAL GENERAL INSURANCES
23. CHANAS ASSURANCES
24. CPA SA
25. NSIA ASSURANCES
26. PRO ASSUR SA
27. ROYAL ONYX INSURANCE Cie
28. SAAR SA
29. SAFIHAM ASSURANCES CAMEROUN
30. ZENITHL INSURANCE